

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS198

AMENDEMENT

présenté par

Mme Duby-Muller, M. Descoeur, M. Ray, Mme Corneloup, M. Bazin, Mme Fruchon, M. Hetzel
et M. End

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
